

# I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

## Soins de Santé

Circulaire OA n° 2014/26 du 17 janvier 2014

62/1002

63/983

### **Prise en charge de montants indument payés ne pouvant pas être récupérés par les organismes assureurs.**

Au moment où la mutualité conclut qu'il n'est pas possible de récupérer un montant auprès du patient sur la base de l'article 17, alinéa 2 de la charte de l'assuré social, ce montant est comptabilisé dans les documents N et ensuite inscrit sous un pseudo-numéro de code de la nomenclature spécifique dans ces mêmes documents N.

Les montants mentionnés dans ce pseudo-numéro de code de la nomenclature sont des données financières qui doivent permettre de savoir ultérieurement quelle partie de ce montant financier sera à charge des frais d'administration des mutualités et quelle partie sera à charge de l'assurance obligatoire soins de santé.

Pseudo-numéro de code de la nomenclature 799013: montants indus non-récupérables – article 17, alinéa 2 de la charte de l'assuré social (information financière).

#### Quand les documents comptables N sont-ils adaptés?

Dans le mois où la mutualité a constaté que la récupération n'est plus possible en vertu de l'article 17, alinéa 2 de la charte de l'assuré social.

Exemple:

Constatation par la mutualité dans le courant du mois de mars 2014.  
Les documents comptables N du mois de mars 2014 sont adaptés.

#### Comment corriger ?

##### *a. Exercice actuel*

Le remboursement (erroné) figure déjà dans les documents comptables N de l'exercice en cours.

a.1 Le remboursement original (erroné) est totalement incorrect.

Comptabilisation du montant complet en négatif dans le (pseudo)-code pertinent de la nomenclature. Comptabilisation à partir de - 1 cas et/ou - 1 journée pour autant que dans la comptabilisation originale (erronée), un cas ou 1 journée ait été comptabilisé dans le (pseudo)-code pertinent de la nomenclature.

Comptabilisation en positif du montant complet dans le pseudo-code de la nomenclature 799013 (pas de cas // pas de journées)

a.2 le remboursement original (erroné) est partiellement incorrect. Le remboursement était en principe correct mais on a remboursé de trop.

Correction du montant « excédentaire » remboursé (= remboursement initial – remboursement correct) dans le (pseudo)-code pertinent de la nomenclature.

Comptabilisation en positif du montant « excédentaire » remboursé (= remboursement initial – remboursement correct) dans le (pseudo)-code pertinent de la nomenclature 799013 (pas de cas // pas de journées)

### *b. Exercices antérieurs*

Le remboursement (erroné) original est présent dans les documents N de l'exercice précédent.

b.1 Le remboursement (erroné) original est totalement incorrect.

La comptabilisation du montant total en négatif dans les codes pertinents de régularisation. Les codes de régularisation n'ont jamais de cas et/ou de journées.

Comptabilisation en positif du montant complet dans le pseudo-code de la nomenclature 799013 (pas de cas // pas de journées)

b.2 le remboursement original (erroné) est partiellement incorrect. Le remboursement était en principe correct mais on a trop remboursé

Comptabilisation du montant « excédentaire » remboursé (= remboursement initial – remboursement correct) en négatif dans les codes pertinents de régularisation. Les codes de régularisation n'ont jamais de cas et/ou de journées.

Comptabilisation en positif du montant « excédentaire » remboursé (= remboursement initial – remboursement correct) dans le (pseudo)-code pertinent de la nomenclature 799013 (pas de cas // pas de journées)

Quelles informations détaillées faut-il communiquer pour le pseudo-code de la nomenclature 799013 ?

Toutes les informations détaillées disponibles sur la base de la comptabilisation (erronée) originale sont transférées au maximum vers le pseudo-code de la nomenclature 799013.

Année de comptabilisation

Mois de comptabilisation

Année et mois de comptabilisation du montant dans le pseudo-code spécial de la nomenclature 799013.

Mois de la prestation

Mois de prestation de la comptabilisation (erronée) originale (si disponible; sinon valeur zéro)

État social

État social de la comptabilisation (erronée) originale (si disponible; sinon valeur zéro)

Numéro de code de la nomenclature

Toujours égal à 799013

Fourniture relative

Code norme

Toujours égal à zéro

Année de naissance

Sexe

Arrondissement

*PM: uniquement pour les fichiers 06/ans T et 12/ans T*

Année de naissance, sexe et arrondissement de la comptabilisation (erronée) originale (si disponible, sinon valeur zéro)

Dépenses

Montant de la comptabilisation erronée.

Cas

Jours

Tickets modérateurs

Tickets modérateurs cas

Tickets modérateurs journées

Toujours égal à zéro

**Date d'application:** toutes les constatations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Une version adaptée du bordereau d'envoi I est également communiquée en annexe.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder  
Directeur général.

Annexes :

[doc n borderel NL](#)

[doc n borderel FR](#)

**BORDEREAU D'ENVOI I**

DOCUMENTS COMPTABLES N

<b>Documents comptables N</b>  <i>Organisme assureur : .....</i>  <i>Année de comptabilisation : .....</i>  <i>Mois de comptabilisation : .....</i>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Documents N excepté "article 56" et 799013	Total en EUR
Code Statut social	
100	
101	
110	
111	
120	
121	
195	
410	
411	
420	
421	
450	
451	
470	
495	
595	
Total	

ARTICLE 56

	Total en EUR
Soins dentaires aux enfants démunis	
Contraceptifs pour jeunes	
Total	

	Total en EUR
799013	

Date :

Responsable de l'organisme assureur :

Nom :

Signature :